



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1877

Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoe Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", les 17 et 18 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1877 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION CANOE KAYAK LYON OULLINS MULATIERE (CKLOM) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LYON KAYAK", LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la onzième édition de la manifestation « Lyon Kayak », les 17 et 18 septembre 2022.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.

« Lyon Kayak » est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée-sur-Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir la planche à rame ou encore le Bateau Dragon, embarcation ancestrale de la Chine antique.

Cet événement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2019, environ 2 500 participants étaient présents durant les deux jours. En 2020, l'événement a été annulé en raison de la crise sanitaire.

En 2021, près de 2 000 personnes ont profité du retour de cet événement.

Le samedi 17 septembre, plusieurs animations seront proposées à la darse de la Confluence :

- un village d'exposants à partir de 11h ;
- une épreuve pour les 10-15 ans « Lyon Kayak Kids » ;
- le Dragon-Ladies Day qui rassemblera plusieurs équipes féminines en rémission de cancer du sein et utilisant le pagayage comme mode de rééducation ;
- des courses et démonstrations de planche à rame,
- une course à l'australienne, spectacle impressionnant de vitesse et de force physique.

Le retrait des dossards aura lieu à partir de 13h30.

Le dimanche 18 septembre, des navettes en bus spécialement affrétées partiront à partir de 8h00 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée-sur-Saône. La randonnée commencera à 11h00 avec trois parcours possibles :

- un parcours « famille » de 6 km : le départ s'effectuera au niveau du pont Masaryk jusqu'à la Confluence ;
- un parcours « découverte » de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée-sur-Saône, passeront le long de l'Ile Barbe à Lyon 9<sup>ème</sup>, et du quartier du Vieux Lyon à Lyon 5<sup>ème</sup>, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2<sup>ème</sup> ;

- un parcours « sportif » de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône-Saône pour un passage sous le pont Raymond Barre avant de rejoindre la Confluence.

Un challenge de para-canoë de 14 km, en partenariat avec la Fédération Française Handisport, sera prévu où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite sont attendues.

Enfin, une remise des prix à 16h viendra clôturer l'événement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :

- promouvoir la pratique des sports de pagaie auprès de sportifs avertis et débutants ;
- défendre des valeurs telles que l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le plaisir de l'effort ;
- permettre l'accès au plus grand nombre avec des parcours différents selon les niveaux ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet de mettre en valeur et redécouvrir les fleuves de façon originale, sportive et ludique. Cette manifestation est accessible à toutes et tous, elle accueillera une épreuve handisport.

L'association poursuit sa démarche écoresponsable avec l'opération « clean the river », nettoyage de la rivière proposé à tous les participants, avec valorisation des déchets récupérés, en partenariat avec l'association Surfriders Foundation. Egalement, l'association ne distribue pas d'objets plastiques et acheminent les participants sur le lieu de départ en transports en commun.

En 2021, l'association a reçu une subvention de 20 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet évènement, par délibération n° 2021/963 du 8 juillet 2021.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 22 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière.

Par ailleurs, la Direction des Sports de la Ville de Lyon a versé à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 12 500 euros pour 2022, par délibération n° 2022/1470 du 27 janvier 2022. La subvention faisant l'objet de cette convention fait donc dépasser, additionnée à la subvention de la Direction des Sports, le seuil de 23 000 euros.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération n° 2021/963 du Conseil municipal du 8 juillet 2021;

Vu la délibération n° 2022/1470 du Conseil municipal du 27 janvier 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 17 et 18 septembre 2022.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 326, imputation 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET